



Paris, le 18 mars 2021

**Déclaration d'opérations sur titres par les Dirigeants de Vivendi SE
au titre de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier**

DÉCLARATION DES TRANSACTIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ
DÉNOMINATION SOCIALE DE L'ÉMETTEUR : VIVENDI LEI de l'Emetteur : 969500FU4DRAEVJW7U54
IDENTIFICATION DU DÉCLARANT : Financière de l'Odet SE Société Européenne, personne morale liée à Vincent Bolloré, Censeur et Conseiller du Président du Directoire de Vivendi
NOTIFICATION INITIALE/MODIFICATION : Notification initiale

TRANSACTION 1

DATE DE LA TRANSACTION 1 (Jour/Mois/Année) : 10/03/2021		
LIEU DE LA TRANSACTION 1 : Euronext Paris		
NATURE DE LA TRANSACTION 1 : Acquisition		
DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Actions Vivendi SE (FR0000127771)		
INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION :		
	Prix unitaire (en Euros)	Volume
Opération 1	27,4800	991
Opération 2	27,5000	1 200
Opération 3	27,5200	5 081
Opération 4	27,5400	316
Opération 5	27,5400	15 613
Opération 6	27,5700	1 727
Opération 7	27,5800	1 180
Opération 8	27,5900	841
Opération 9	27,6000	38 866
INFORMATIONS AGREGÉES :		
Prix (en Euros) : 27,5768		
Volume agrégé : 65 815		

TRANSACTION 2

DATE DE LA TRANSACTION 2 (Jour/Mois/Année) : 10/03/2021
LIEU DE LA TRANSACTION 2 : Autres, Multiplaces
NATURE DE LA TRANSACTION 2 : Acquisition
DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Actions Vivendi SE (FR0000127771)
INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION : Prix unitaire (en Euros) : 27,5848 Volume agrégé : 137 082
INFORMATIONS AGREGÉES : Prix (en Euros) : 27,5848 Volume agrégé : 137 082
COMMENTAIRES : Les informations renseignées pour la transaction 2 correspondent à un prix et à un volume agrégés des opérations suivantes : <ul style="list-style-type: none">– 52 918 actions Vivendi ont été acquises au cours moyen pondéré de 27,583791 euros sur AQEU ;– 35 890 actions Vivendi ont été acquises au cours moyen pondéré de 27,590704 euros sur CEUX ;– 48 274 actions Vivendi ont été acquises au cours moyen pondéré de 27,581612 euros sur TQEX.